

Question 7
du groupe PLR, par le député (suppl.) Marcel Delasoie, concernant taxes et émoluments – un inventaire n'aurait pas été un luxe

Par son postulat 1.046 du 11 novembre 2009 le groupe PLR demandait un inventaire des taxes causales et une évaluation des charges qu'elles faisaient peser sur les entreprises et citoyens. Au motif que cette évaluation était impossible et fastidieuse, ce postulat a été rejeté. Or, ce début novembre, la presse se fait écho du rapport de l'AFF faisant état de la surfacturation pratiquée par certains services cantonaux et notamment le Service auto valaisan qui se révèle 45 % supérieur aux coûts.

Pourquoi un inventaire et évaluation des taxes causales est-il possible au niveau suisse et pas au niveau valaisan et est-il imaginable qu'à la lumière du constat de l'AFF, le Valais sorte également taxes et émoluments de leur opacité ?